

Bébés vendus par l'Église : un no qui ne peut être enterré

Pendant près de 40 ans, l'Église a vendu 30.000 enfants à l'insu de leur mère.

« L'Église et la société doivent prendre leurs responsabilités », a lancé le ministre de la Justice, Paul Van Tigchelt.

L'influence, en Flandre, de l'Église et de la religion a « facilité bien des choses », selon les observateurs.

WILLIAM BOURTON
MARINE BUISSON

De la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux années 1980, l'Église catholique s'est rendue coupable, en Flandre, d'un vaste trafic d'enfants : c'est ce qui ressort d'une enquête de *Het Laatste Nieuws*, diffusée ce jeudi dans le podcast *Children of the Church*.

Le scandale est considérable. Quelque 30.000 nourrissons auraient non seulement été soustraits à leur mère biologique, mais vendus – et non simplement confiés – à des familles d'adoption, à des prix variant entre 10.000 et 30.000 francs belges de l'époque (250 et 750 euros).

Les victimes étaient des femmes célibataires et enceintes, placées dans des institutions religieuses par leurs familles. Dès l'accouchement – le plus souvent sous anesthésie générale –, elles étaient séparées de leur bébé. Mais il arrivait qu'elles soient également stérilisées sans leur consentement, humiliées par des religieuses et même parfois victimes de violences sexuelles.

Sans surprise, ces faits se sont déroulés dans la plus grande discrétion ; les dossiers n'ont pas été conservés, ce qui, aujourd'hui, complique la réunion des mères biologiques et de leurs enfants (lire ci-dessous le témoignage d'une de ces enfants vendues).

Quatre prêtres suspendus

Les évêques belges ont réagi à ces révélations en exprimant leur compassion face à la douleur et au traumatisme des victimes. L'Église plaide pour une enquête indépendante autour de ces adoptions. Ce n'est qu'à ce moment qu'une éventuelle indemnisation pourra être envisagée.

Le Parlement fédéral s'est également saisi du dossier jeudi, à l'occasion de la séance de questions d'actualité.

Interrogé par Kim Buyst (Ecolo-

Groen), Ben Segers (Vooruit), Michel De Maegd (MR) et Servais Verherstraeten (CD&V), le ministre de la Justice Paul Van Tigchelt (Open VLD) a indiqué que quatre prêtres avaient été suspendus et retirés par l'Église de la liste des ministres du Culte rémunérés par le ministère de la Justice. Une enquête est toujours en cours pour quatre autres prêtres qui pourraient être impliqués dans ces adoptions, a-t-il encore précisé.

« Cette page ne peut pas être tournée », a martelé Paul Van Tigchelt. « L'Église et la société doivent prendre leurs responsabilités en reconnaissant les victimes : elles veulent savoir ce qu'il s'est passé et qui est responsable. Je ne veux pas créer de fausses attentes ou espoir : il se pourrait que dans la plupart des cas les faits soient prescrits. Il faut aider les victimes, fournir des réponses, sortir du tabou. La commission parlementaire doit pouvoir répondre à ces questions. »

« Les excuses de l'Église ne suffisent pas », lui a rétorqué Ben Segers. « Nous comptons sur vous en tant que ministre du Culte. Vous pouvez peser avec ce rôle si vous ne pouvez pas le faire en tant que ministre de la Justice. » De quoi remettre en cause la visite du pape François en Belgique l'année prochaine ? « Ce qui est certain, c'est que cette visite doit être bien préparée », a déclaré le ministre de la Justice. « Et qu'une enquête sérieuse soit menée. »

Capital confiance

Ce nouveau scandale tombe trois mois à peine après l'émoi provoqué par la diffusion du documentaire *Godvergeten*, dans lequel des victimes de faits (anciens eux aussi) de pédophilie au sein de l'Église témoignaient de leur souffrance – mais aussi de la mansuétude dont leurs agresseurs ont souvent bénéficié. D'où cette question : l'Église a-t-elle pu se considérer, à une époque, en Flandre, comme une sorte de « d'Etat dans l'Etat », largement soustrait à la justice des hommes ?

« Je ne connais pas ce nouveau dossier, mais pour bien connaître celui des abus sexuels, il est clair qu'à une certaine époque, l'Église avait un énorme pouvoir en Flandre et que personne ne voulait imaginer que des faits criminels pouvaient se dérouler en son sein », nous explique l'avocate Christine Mussche qui défend, en Flandre, de nombreuses victimes de prêtres pédophiles. « Je ne parlerais pas de compllicités ou d'implications d'autres pouvoirs (politique ou judiciaire), mais plutôt d'un énorme capital confiance vis-à-vis de cette institution "au doigt moralisa-



teur". Cela a engendré une absence complète de contrôle. Et lorsque des signes de problèmes apparaissaient en interne, c'était d'abord et avant tout la réputation de l'institution qu'il fallait protéger, et non les victimes... »

Selon Els Witte, professeure émérite d'histoire contemporaine de la Belgique à la VUB, pour appréhender correctement le phénomène de l'emprise de l'Église, la réflexion doit porter sur trois points : l'époque, les institutions et les réseaux.

La période au cours de laquelle les faits délictueux se sont déroulés est évidemment très importante. « Jusque dans les années 70, non seulement l'emprise de l'Église était très forte mais, dans certains milieux, la honte et la politique du silence prévalaient sur certaines questions, dont celle des femmes enceintes hors mariage », explique-t-elle. « Après, les mentalités ont changé, on a connu une certaine libéralisation des mœurs qui a fini par déboucher sur la loi de dépenalisation de l'avortement (en 1991). »

Els Witte insiste par ailleurs sur la complexité des structures de l'Église. « Certaines institutions appartiennent à l'Église elle-même – et dès lors la hiérarchie joue, du prêtre à l'archevêque – tandis que d'autres appartiennent à des ordres, et chaque ordre est différent, certains cultivant parfois une grande indépendance vis-à-vis de la structure ecclésiastique, comme les jésuites, par exemple », précise-t-elle. « Il faut donc, à chaque fois, déterminer dans quelle institution les faits se sont déroulés. »

Et puis il y a les « réseaux » : associatif, scolaire, médical, etc. Ainsi, les faits de pédophilie se sont principalement déroulés dans les écoles et mouvements de jeunesse catholiques ; dans l'affaire du trafic d'enfants, on peut faire l'hypothèse que les accouchements anonymisés sous anesthésie générale ont dû bénéficier du concours de médecins...

« Tous ces éléments doivent être pris en compte mais il est clair que la grande influence qu'ont eue naguère, en Flandre, l'Église et la religion a facilité bien des choses », conclut Els Witte.

Debby Mattys, vendue en 1967 « Les excuses ne suffiront pas »

ENTRETIEN
MARINE BUISSON

Debby Mattys, 56 ans, fait partie de ces 30.000 bébés vendus par l'Église catholique à l'insu de leur mère. Très active dans les organisations qui aident les adultes adoptés (elle est cofondatrice de Binnenlandsgedopteerd.be), elle est également présidente du comité de pilotage de l'Afstammingcentrum, qui gère les questions de descendance en Flandre. En 2009, elle apprend que l'Église catholique l'a vendue pour 20.000 francs belges (environ 500 euros) à ses parents adoptifs.

La recherche de vos racines a été longue et tortueuse. Comment êtes-vous remontée jusqu'à votre mère biologique ?
J'avais 14 ans quand mes parents m'ont dit que j'avais été adoptée. C'est à la naissance de mon premier enfant que tout a basculé. Après l'accouchement, j'ai plongé dans une dépression post-partum intense. Je n'arrivais pas à comprendre comment il était possible d'abandonner son bébé. Après un gros travail avec mon psychologue, j'ai compris qu'il fallait que je parte à la recherche de ma mère. D'abord via un premier courrier

classique. Puis, puisqu'il n'y avait pas de réponse, via un courrier notarié. Elle a signifié son refus de me rencontrer. Mais c'était vital pour moi d'en savoir plus. J'ai réussi à apprendre qu'elle avait deux enfants, une fille et un garçon. Ce dernier m'a mis en contact avec son père puisque ma mère ne voulait toujours pas me voir. Nous avons longuement échangé, il m'a appris beaucoup de choses à propos de cette famille. Mais après un test ADN, nous nous sommes rendu compte qu'il n'était pas mon père biologique. Retour à la case départ.

Mais c'est à ce moment que votre mère biologique finit par accepter de vous rencontrer.

Elle m'a accordé une rencontre. Une conversation. Nous nous sommes donné rendez-vous dans un lieu public. Je l'ai reconnue immédiatement ; j'étais avenante. Son regard m'a traversée ; elle était vide. Elle m'a demandé de ne pas l'interrompre, de la laisser dérouler son histoire. J'ai compris qu'elle était très affectée. Traumatisée. Alors qu'elle tombe enceinte à 18 ans, ses parents décident qu'elle ne peut pas garder l'enfant. Sa mère avait dit à son entourage qu'elle était dépressive et avait besoin de passer

du temps dans une institution aux Pays-Bas. En réalité, elle était à dix kilomètres de son domicile, à la « Huis Elisabeth », institution gérée par des religieuses à Mortsel. Elle était forcée de travailler, n'avait pas le droit de communiquer avec les autres filles, était humiliée en permanence. Quand elle a commencé à avoir des contractions, elle a été enfermée seule dans une pièce avec une sonnette qu'elle devait activer « quand elle sentait le bébé arriver ». Ils ont tendu un drap devant elle pour qu'elle n'ait aucun contact avec moi. Elle n'a pas pu me toucher, elle n'a pas pu savoir si j'étais une fille ou un garçon. Elle ne savait pas où j'étais. Trois jours plus tard, elle a été renvoyée chez elle. En tramway. Sa mère lui a dit de monter dans sa chambre et de ne plus jamais parler de ce qu'il s'est passé. Elle m'a dit qu'elle n'avait plus jamais été la même à partir de ce moment-là.

Comment avez-vous appris que vous aviez été vendue ?

J'ai retrouvé des papiers à la mort de mes parents adoptifs. Des traces de transactions financières réalisées à l'institution. 20.000 francs belges (500 euros). C'est toujours impossible pour moi de trouver mon « dossier » d'adoption



Je l'ai reconnue immédiatement ; j'étais avenante. Son regard m'a traversée ; elle était vide. Elle m'a demandé de ne pas l'interrompre, de la laisser dérouler son histoire



puisque rien n'était officiel avec cette institution. Ce n'est pas la seule somme que l'Église a touchée puisque les parents de ma mère biologique ont également dû payer pour que leur fille soit prise en charge chez eux.

Qu'attendez-vous aujourd'hui des autorités religieuses et politiques ?

Que ce soit de la part de l'Église ou du gouvernement, les excuses ne suffiront pas. C'est trop facile. En premier, je veux que les dossiers dont dispose l'Église soient récupérés par les autorités, qu'ils soient confiés à un centre spécialisé, de confiance. Je veux que les femmes dont les bébés ont été vendus à leur insu bénéficient de soins psychologiques gratuits. Qu'elles puissent gérer ce traumatisme pour elles et pour les enfants adoptés qui cherchent à les contacter. Le traumatisme de ma mère biologique est tel qu'elle n'arrive pas à établir un lien avec moi. Et enfin, de faciliter, à tout prix, la recherche d'ascendance pour les enfants adoptés. Je n'ai pas été étonnée par le nombre de bébés vendus. A mon avis, il y en a encore plus. Et pas qu'en Flandre. A Bruxelles et en Wallonie. Il faut leur faciliter la tâche de retrouver leurs racines.